



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,  
séance du mardi 8 juin 2021, 19h00**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25  
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice :	29
Nombre de membres présents :	26 (sauf les points : 1 : 25 présents et 8 : 25 présents)
Nombre de membres ayant pris part au vote :	29 (sauf les points : 1 : 28 votants et 8 : 27 votants)

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à 19 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Levant, sise chemin de Collex à Ferney-Voltaire (01210), en raison du contexte épidémiologique de la Covid-19 afin de permettre une distanciation physique des conseillers municipaux, sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire. La convocation a été affichée le 2 juin 2021.

**Présents** : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, PHILIPPS Pierre-Marie, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, BROUTIN Fleur, ALLIOD Christian, RADJABALY Naïma, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, MERIAUX Laurence, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, MITIS Catherine, CARR-SARDI Nadia, GRATTAROLY Stéphane, CHARVE Jean-Druon, GUIDERDONI Jean-Louis, CLAVEL Matthieu, de BENGY Loïde, VINE-SPINELLI Rémi, BEN MBAREK Ahmed, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie, LACOMBE Dorian.

**Pouvoirs** : Mme CAMPAGNE Laurence           à           M. GRATTAROLY Stéphane  
Mme HARS Chantal                           à           Mme MERIAUX Laurence  
Mme MAILLOT Mylène                       à           M. PHILIPPS Pierre-Marie

**Secrétaire de séance** : M. GRATTAROLY Stéphane

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 8 juin 2021 ont été affichés le 14 juin 2021.



## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06/04/2021.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11/05/2021.
4. Garantie d'emprunt au profit de Poste Habitat Rhône-Alpes pour l'acquisition en VEFA de 11 logements, sis 7 chemin de Vireloup.
5. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Société Cinéma Voltaire dans le cadre de l'acquisition d'un ensemble technique pour des projections plein air.
6. Proposition d'acquisition foncière au lieudit Veudagne - parcelle AB n°20.
7. Proposition d'acquisition foncière au lieudit Veudagne - parcelle AB n°04.
8. Proposition d'acquisition foncière au lieudit Mategnin.
9. Accord-cadre à bon de commandes – travaux de voirie et réseaux divers.
10. Personnel communal : mise en place de deux contrats d'apprentissage.
11. Questions diverses :
  - Décisions du Maire prises en mai 2021 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).



## RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (Mme CAMPAGNE Laurence à M. GRATTAROLY Stéphane, Mme HARS Chantal à Mme MERIAUX Laurence et Mme MAILLOT Mylène à M. PHILIPPS Pierre-Marie), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. GRATTAROLY Stéphane est désigné par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) pour remplir cette fonction.

*Arrivée de Monsieur BEN MBAREK Ahmed.*

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06/04/2021.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 avril 2021 est adopté par 28 voix pour, 1 abstention (LANDREAU Christian).

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11/05/2021.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mai 2021 est adopté par 27 voix pour et 2 abstentions (LANDREAU Christian et LACOMBE Dorian).

### 4. Garantie d'emprunt au profit de Poste Habitat Rhône-Alpes pour l'acquisition en VEFA de 11 logements, sis 7 chemin de Vireloup.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde par 25 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas, LANDREAU Christian) sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 527 639 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°121691 constitué en six lignes de prêt et du contrat n°121706 constitué en cinq lignes de prêt. Lesdits contrats sont joints en annexes et font partie intégrante de la présente délibération. Il accorde par 25 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas, LANDREAU Christian) la garantie pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Il s'engage par 25 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas, LANDREAU Christian) pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. Il autorise par 25 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas, LANDREAU Christian) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

### 5. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Société Cinéma Voltaire dans le cadre de l'acquisition d'un ensemble technique pour des projections plein air.



Vu l'avis de la commission Culture, vie événementielle et associative du 7 juin 2021. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € à la société Cinéma Voltaire pour la participation à l'acquisition d'un ensemble technique. Il autorise à l'unanimité le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

**6. Proposition d'acquisition foncière au lieudit Veudagne - parcelle AB n°20.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 voix pour, 1 abstention (LANDREAU Christian) l'acquisition par la Ville de Ferney-Voltaire de la parcelle AB n°20, d'une contenance de 20 069 m<sup>2</sup>, au prix de 419 442.10 €. Il autorise par 28 voix pour, 1 abstention (LANDREAU Christian) M. le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

**7. Proposition d'acquisition foncière au lieudit Veudagne - parcelle AB n°04.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 voix pour, 1 abstention (LANDREAU Christian) l'acquisition par la ville de Ferney-Voltaire de la parcelle AB n°4, d'une contenance de 3 773 m<sup>2</sup>, au prix de 78 855.70 €. Il autorise par 28 voix pour, 1 abstention (LANDREAU Christian) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

*Monsieur PHILIPPS Pierre-Marie sort de la salle*

**8. Proposition d'acquisition foncière au lieudit Mategnin.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour et 2 abstentions (LANDREAU Christian et LACOMBE Dorian) l'acquisition par la Ville de Ferney-Voltaire des parcelles AB n°15 et 114, d'une contenance de 8 263 m<sup>2</sup>, au prix de 28 920.50€. Il autorise par 25 voix pour et 2 abstentions (LANDREAU Christian et LACOMBE Dorian) M. le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

**9. Accord-cadre à bon de commandes – travaux de voirie et réseaux divers.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, annule par 27 voix pour et 2 abstentions (KASTLER Jean-Loup et MANNI Myriam) l'accord cadre mono-attributaire à bon de commandes des travaux de voirie et de réseaux divers à la société Eiffage, visé par la délibération n°2021/31 du 9 mars 2021.

**10. Personnel communal : mise en place de deux contrats d'apprentissage.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, recourt à l'unanimité au contrat d'apprentissage. Il autorise à l'unanimité l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de deux apprentis conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Ressources humaines	Gestionnaire RH	Bachelor ressources humaines	1 an
Scolaire	ATSEM	CAP petite enfance	1 an

Il s'engage à l'unanimité à inscrire les crédits nécessaires au budget jusqu'en 2022. Il autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

#### DÉCISIONS DU MAIRE DU MOIS DE MAI 2021

prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

#### Décision municipale n°014 – 2021

du 3 mai 2021

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous-médicalisée. Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la faculté de médecine ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements. Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer. Considérant que la ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés. Considérant la demande de Monsieur Théo GUYON, stagiaire en médecine générale, au cabinet médical des Sablons au 13a chemin du Levant à Ferney-Voltaire (01210), du 4 mai 2021 au 30 octobre 2021. La commune loue gratuitement à Monsieur Théo GUYON une chambre dans un appartement meublé (en colocation : 3 chambres et salon/cuisine/SdB, partagés) de 100m<sup>2</sup>, 42 chemin de la Poterie, ZA La Poterie à Ferney-Voltaire (01210). Un contrat de location est établi avec l'intéressé pour un loyer mensuel de cinquante euros du 4 mai au 30 octobre 2021, inclus.

#### Décision municipale n°015 – 2021

du 18 mai 2021

Vu l'avis de la commission culture, vie associative et événementielle, communication, du 12 avril 2021. Vu la convention de partenariat entre la Ville de Ferney-Voltaire et la Ville de Thoiry pour permettre aux résidents de Thoiry de bénéficier d'un enseignement non dispensé sur le territoire de leur commune. Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour les activités présentées ci-dessous. Les tarifs du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique pour les résidents ferneysiens sont définis, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, comme suit :



Tarifs Résidents ferneysiens		Tranche A*	Tranche B**	Tranche C***	Tranche D****
Droit d'inscription annuel	Par famille et par an	45 €			
Artistes en herbe	Tarifs annuels				
Jardin d'éveil (danse ou musique)		140 €	115 €	80 €	24 €
Eveil transdisciplinaire		215 €	177 €	123 €	37 €
Musique	Tarifs annuels				
Parcours Découverte		215 €	177 €	123 €	37 €
Musique - Coursus (formation musicale + instrument + pratique collective)		586 €	481 €	334 €	100 €
Musique - Coursus Société de Musique de Ferney-Voltaire (formation musicale + instrument + pratique collective)		296 €	243 €	169 €	50 €
Pratique instrumentale adultes (instrument 30mn + FM ou instrument 30mn + pratique collective)		627 €			
Formation musicale seule		215 €	177 €	123 €	37 €
Location d'instrument		202 €	165 €	115 €	34 €
Pratique collectives seules	Tarifs annuels				
Atelier Vocal (chœur mixte)		99 €			
Chœurs d'enfants, orchestre et pratique collectives instrumentales		47 €	38 €	27 €	8 €
Danse	Tarifs annuels				
Initiation Jazz ou Classique - Coursus diplômant (2ème cours obligatoire inclus)		215 €	177 €	123 €	37 €
Art Dramatique	Tarifs annuels				
Art Dramatique - cursus diplômant		296 €	243 €	169 €	50 €
Stage et Master Class	Tarifs ponctuels				
Stage A	Réduction de 10% sur le tarif indiqué pour les élèves inscrits au conservatoire	21 €	17 €	12 €	4 €
Stage B		41 €	34 €	23 €	7 €
Stage C		62 €	51 €	35 €	11 €
Stage D		82 €	68 €	47 €	14 €
Stage E		103 €	84 €	59 €	18 €
Stage F		124 €	101 €	70 €	21 €
Stage G		155 €	127 €	88 €	26 €
Stage H		206 €	169 €	117 €	35 €
Master Class A		10 €	8 €	6 €	2 €

Master Class B	15 €	13 €	9 €	3 €
Master Class C	21 €	17 €	12 €	4 €
Master Class D	26 €	21 €	15 €	4 €
Master Class E	31 €	25 €	18 €	5 €
Master Class F	36 €	30 €	21 €	6 €

\* La Tranche A est constituée des élèves mineurs ayant un quotient familial supérieur à 24 000 €, les adultes, quel que soit leur revenu fiscal familial et les élèves ne présentant pas de justificatif de ressources complet.

\*\* La Tranche B est constituée des élèves mineurs ayant un quotient familial compris entre 12 000 € et 24 000 €.

\*\*\* La Tranche C est constituée des élèves mineurs ayant un quotient familial compris entre 6 000 € et 11 999 €.

\*\*\*\* La Tranche D est constituée des élèves mineurs ayant un quotient familial inférieur à 6 000 €. Le quotient familial est calculé, en application du règlement intérieur, par application du revenu fiscal familial rapporté au nombre de part. Une réduction familiale est appliquée pour les tarifs ci-dessus. Elle est de 5% pour deux enfants inscrits au conservatoire, de 10% pour trois enfants et de 50% à partir du quatrième.

Les tarifs du conservatoire pour les résidents mineurs de Thoiry ne pouvant pratiquer leur instrument sur leur commune sont définis, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, comme suit :

Tarifs		Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Résidents Thoiry sous conditions de convention de partenariat					
Droit d'inscription annuel	Par tarif et par an	45 €			
Artistes en herbe	Tarifs annuels				
Jardin d'éveil (danse ou musique)		304 €			
Eveil transdisciplinaire		522 €			
Musique	Tarifs annuels				
Parcours Découverte		520 €			
Musique - Cours (formation musicale + instrument + pratique collective) *		586 €	481 €	334 €	100 €
Musique - Cours Société de Musique de Ferney-Voltaire (formation musicale + instrument + pratique collective) *		296 €	243 €	169 €	50 €
Pratique instrumentale adultes (instrument 30mn + FM ou instrument 30mn + pratique collective)		1 690 €			
Formation musicale seule		520 €			
Location d'instrument		273 €			
Pratique collectives seules	Tarifs annuels				



Atelier Vocal (chœur mixte)		213 €
Chœurs d'enfants, orchestre et pratique collectives instrumentales		117 €
Danse	Tarifs annuels	
Initiation Jazz ou Classique - Coursus diplômant (2ème cours obligatoire inclus)		520 €
Art Dramatique	Tarifs annuels	
Art Dramatique - cursus diplômant		738 €
Stage et Master Class	Tarifs ponctuels	
Stage A		31 €
Stage B		62 €
Stage C		92 €
Stage D		123 €
Stage E	Réduction de 10% sur le tarif indiqué pour les élèves inscrits au conservatoire	154 €
Stage F		185 €
Stage G		231 €
Stage H		308 €
Master Class A		15 €
Master Class B		23 €
Master Class C		31 €
Master Class D		39 €
Master Class E		46 €
Master Class F		54 €

L'application du quotient familial s'effectue dans les mêmes conditions qu'à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception des adultes.

\* Les instruments concernés par l'application du quotient familial sont : le piano, le violon, le violoncelle, la harpe, l'alto et la guitare. Pour les autres instruments, les tarifs de l'article 3 ci-dessous seront appliqués.

Une réduction familiale est appliquée pour les tarifs ci-dessus. Elle est de 5% pour deux enfants inscrits au conservatoire, de 10% pour trois enfants et de 50% à partir du quatrième.

Les tarifs du conservatoire pour les autres élèves résidents en France sont définis, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, comme suit :



Tarifs - Autres résidents français		
Droit d'inscription annuel	Par tarif et par an	55 €
Artistes en herbe	Tarifs annuels	
Jardin d'éveil (danse ou musique)		304 €
Eveil transdisciplinaire		522 €
Musique	Tarifs annuels	
Parcours Découverte		520 €
Musique - Coursus (formation musicale + instrument + pratique collective)		1 587 €
Musique - Coursus Société de Musique de Ferney-Voltaire (formation musicale + instrument + pratique collective)		373 €
Pratique instrumentale adultes (instrument 30mn + FM ou instrument 30mn + pratique collective)		1 690 €
Formation musicale seule		520 €
Location d'instrument		273 €
Pratique collectives seules	Tarifs annuels	
Atelier Vocal (chœur mixte)		213 €
Chœurs d'enfants, orchestre et pratique collectives instrumentales		117 €
Danse	Tarifs annuels	
Initiation Jazz ou Classique - Coursus diplômant (2ème cours obligatoire inclus)		520 €
Art Dramatique	Tarifs annuels	
Art Dramatique - cursus diplômant		738 €
Stage et Master Class	Tarifs ponctuels	
Stage A	Réduction de 10% sur le tarif indiqué pour les élèves inscrits au conservatoire	31 €
Stage B		62 €
Stage C		92 €
Stage D		123 €
Stage E		154 €
Stage F		185 €
Stage G		231 €
Stage H		308 €
Master Class A		15 €
Master Class B		23 €
Master Class C		31 €
Master Class D		39 €
Master Class E		46 €
Master Class F		54 €

Une réduction familiale est appliquée pour les tarifs ci-dessus. Elle est de 5% pour deux enfants inscrits au conservatoire, de 10% pour trois enfants et de 50% à partir du quatrième.

Les tarifs du conservatoire pour les élèves ne résidents pas en France, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, sont définis comme suit :

Tarifs - Résidents Hors France		
Droit d'inscription annuel	Par tarif et par an	55 €
Artistes en herbe	Tarifs annuels	
Jardin d'éveil (danse ou musique)		421 €
Eveil transdisciplinaire		730 €
Musique	Tarifs annuels	
Parcours Découverte		730 €
Musique - Coursus (formation musicale + instrument + pratique collective)		2 000 €
Musique - Coursus Société de Musique de Ferney-Voltaire (formation musicale + instrument + pratique collective)		518 €
Pratique instrumentale adultes (instrument 30mn + FM ou instrument 30mn + pratique collective)		2 000 €
Formation musicale seule		730 €
Location d'instrument		380 €
Pratique collectives seules	Tarifs annuels	
Atelier Vocal (chœur mixte)		281 €
Chœurs d'enfants, orchestre et pratique collectives instrumentales		164 €
Danse	Tarifs annuels	
Initiation Jazz ou Classique - Coursus diplômant (2ème cours obligatoire inclus)		730 €
Art Dramatique	Tarifs annuels	
Art Dramatique - cursus diplômant		1 035 €
Stage et Master Class	Tarifs ponctuels	
Stage A		43 €
Stage B		86 €
Stage C		129 €
Stage D		172 €
Stage E		216 €
Stage F		259 €
Stage G		323 €
Stage H		431 €
Master Class A		22 €
Master Class B		32 €
Master Class C		43 €
Master Class D		54 €
Master Class E		65 €
Master Class F		75 €



En cas d'impossibilité de pratiquer un instrument et dans les conditions prévues par le règlement intérieur de l'établissement, un avoir sur une prochaine inscription sera effectué. En cas de non-réinscription, un remboursement par mandat administratif est autorisé sous couvert d'un certificat administratif et des pièces justificatives correspondantes.

Décision municipale n°016 – 2021  
du 26 mai 2021

Considérant la volonté de la ville de Ferney-Voltaire de signer avec la société SOGELINK un contrat pour la dématérialisation, la gestion et le suivi des déclarations de travaux sur la commune dans le cadre du guichet unique réglementaire service GEODP pour le logiciel de gestion d'occupation du domaine public. Considérant l'offre de la société SOGELINK, située au 131 chemin du Bac à Traille – 69300 Caluire-et-Cuire. La Ville de Ferney-Voltaire signe un contrat susmentionné, proposé par la société SOGELINK, qui a pour objet de fixer les modalités d'utilisation exclusive du service DICT.fr pour un pack forfaitaire de 600 documents avec :

- La dématérialisation des déclarations et des récépissés, regroupant leur centralisation, leur gestion et la relance avec courriers de rappels.
- L'enregistrement de l'exploitant (éclairage public pour la commune) au Guichet Unique et une mise à jour annuelle des données sur les réseaux.
- Les outils d'accompagnement.

Les Conditions financières sont : le montant de la prestation est de 1300€ HT soit 1500€TTC pour un plafond de 600 documents traités, correspondant au volume annuel traité. Le contrat prend effet à compter de la date de sa signature pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction pour une nouvelle durée de trois ans, sauf volonté contraire manifestée par le client ou par SOGELINK et signifiée à l'autre parité par lettre recommandée avec demande d'avis de réception deux mois avant l'expiration de la période initiale.

Décision municipale n°017 – 2021  
du 26 mai 2021

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous-médicalisée. Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la faculté de médecine ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements. Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer. Considérant que la ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés. Considérant la demande de Monsieur Guillaume RAMEAU, stagiaire en médecine générale, au cabinet médical des Sablons au 13 chemin du Levant à Ferney-Voltaire (01210), du 3 mai 2021 au 30 octobre 2021. La commune accepte de louer gratuitement à Monsieur Guillaume RAMEAU une chambre dans un appartement meublé (en colocation : 3 chambres et salon/cuisine/SdB partagés) de 100m, 42 chemin de la Poterie, ZA La Poterie à Ferney-Voltaire (01210). Un contrat de location est établi avec l'intéressé pour un loyer mensuel de cinquante euros du 2 novembre 2020 au 2 mai 2021, inclus. La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.



Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 14 juin 2021.

Le Maire  
Daniel RAPHOZ

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-24, L 2121-26, et au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatifs à la publicité des actes administratifs des communes, peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal et le recueil des actes administratifs comprenant les délibérations du conseil municipal et les arrêtés à caractère réglementaire pris par le maire.